

Zeitschrift: Le mouvement féministe : organe officiel des publications de l'Alliance nationale des sociétés féminines suisses

Herausgeber: Alliance nationale de sociétés féminines suisses

Band: 28 (1940)

Heft: 569

Artikel: Autour du suffrage féminin : à Neuchâtel et à Genève

Autor: E.Gd.

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-263741>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 21.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

prevoir une restriction de son activité propre.¹

Puisque un travail du même genre devra sans doute se faire dans d'autres cantons, il peut être utile de renseigner les lectrices du *Mouvement* sur les expériences faites à Neuchâtel au cours du mois d'avril. Les inscriptions des volontaires se font lentement, et, au lieu du travail en série que nous avions prévu, nous sommes obligées de traiter chaque cas pour lui-même, tenant compte non seulement des forces et des aptitudes, mais aussi du milieu, des goûts, etc. Signalons, à ce sujet, l'aide précieuse que nous apporte le chef-jardinier de l'Hôpital de la ville, qui entraîne nos volontaires sur ses terrains, et nous permet de nous rendre compte de l'effort qu'elles peuvent fournir. Rassurés par les garanties qu'offre cet entraînement ou le stage au pair fait dans une famille d'agriculteurs, les paysans se sont annoncés plus nombreux que nous ne pensions. D'un côté comme de l'autre, on jugera d'ailleurs sur tout d'après les expériences faites, et le temps seul pourra donner à l'œuvre la robustesse qu'elle doit acquérir.

Un mot encore à l'intention des lectrices du canton de Berne, qui se demandent peut-être pourquoi nous n'utilisons pas, comme elles, les services des écoliers. Il faut relever à ce sujet que, chez nous, les places d'aide dans les bonnes maisons villageoises, celles qui conviendraient à la jeunesse des écoles, sont généralement occupées à l'année par les jeunes gens de la Suisse allemande. Nous avons, par contre, dans le canton, de nombreuses fermes de montagne où les conditions de vie assez primitives et la brièveté de la saison de travail ne permettent pas d'avoir recours à cette main-d'œuvre. C'est dans ces maisons isolées que la paysanne, privée de l'aide complaisante des voisins, souffre le plus de la mobilisation du chef de famille. Pour la secourir, il faut le caractère et les forces d'une femme faite. Si nous avons recours à la jeunesse des écoles, ce sera probablement sous la forme de camps organisés pour les vacances d'été, les seules qui soient assez longues pour être consacrées à une activité utile. Et, pour ces camps encore, nous serons heureuses d'avoir le concours de la jeunesse de la Suisse allemande, sur laquelle notre grand lac exerce toujours son mystérieux attrait.

C. CLERC.

« DIRECTIVES » POUR LE SERVICE CIVIL VOLONTAIRE DE LA JEUNESSE FÉMININE DU CANTON DE NEUCHÂTEL:

1. Les volontaires s'engagent à mettre leurs forces au service de la Patrie si les circonstances le réclament. Elles acceptent de se soumettre à un entraînement physique graduel et contrôlé.

2. — Les candidates doivent être en bonne santé et âgées de 16 ans au moins. Elles doivent présenter toutes garanties morales.

3. — La principale activité prévue pour la saison d'été 1940 est l'aide à l'agriculture. Il s'agit essentiellement de soulager la paysanne dans ses travaux de ménage pour lui permettre de consacrer plus de temps à son domaine.

4. — Les jeunes filles ne connaissant pas encore le travail ménager y seront initiées par un cours pratique et théorique d'un mois comprenant les sujets suivants: cuisine simple, jardinage, lavage

¹ Il nous semble cependant qu'il existe une différence essentielle entre ces deux services: celui dont on nous entretient ici dépendant, en dépit de ses attaches avec des autorités, d'un Comité privé, et le S.C.F. étant avant tout une organisation militaire officielle. (Réd.)

Autour du suffrage féminin à Neuchâtel et à Genève

Vu les circonstances, l'Association suisse pour le Suffrage féminin a décidé de renvoyer à une date indéterminée son Assemblée générale annuelle qui était convoquée à Neuchâtel pour les 18 et 19 mai.

Il en a été de même de la conférence qu'il l'occasion des débats au Grand Conseil neuchâtelois sur la motion Brand devait faire M^{lle} Gourd, à La Chaux-de-Fonds, le 16 mai. Et au moment de mettre sous presse, nous apprenons que la discussion de cette motion a été également ajournée sur la proposition d'un des motionnaires, le Grand Conseil étant pressé de liquider son ordre du jour. Nous croyons cette décision sage, non seulement parce qu'une discussion écourtée et un vote hâtif sont toujours choses fâcheuses pour notre cause, mais encore parce qu'il nous paraît que l'attention publique était trop absorbée ailleurs pour que l'atmosphère du Grand Conseil ne reflétait pas cette hésitation à se porter sur d'autres préoccupations.

Le Comité Central du parti national-démocratique (conservateur) de Genève s'est réuni le 9 mai pour décider de son attitude, lors de la votation populaire sur le vote des femmes. Après avoir entendu, entre autres, des exposés de MM. Gaulis et Ferrier, députés, et une déclaration de M. Haldenwang, président de la députation au Grand Conseil, ce Comité a décidé à une très forte majorité de repousser en votation populaire l'initiative suffragiste. Le principal argument qui a motivé cette décision a été celui de l'inopportunité de modifier le régime politique du canton dans les circonstances actuelles.

Nous le savons bien: c'est l'argument que l'on nous a sans cesse opposé. Mais en temps de paix, ces messieurs étaient-ils mieux disposés à nous reconnaître notre droit? Si, au lieu de laisser traîner de façon inadmissible la vérification des signatures, l'on avait tenu la main à ce que celle-ci s'exécutât dans les délais normaux, et si notre initiative avait été par conséquent présentée au début de l'année dernière, alors que l'on ne pouvait pas arguer de la guerre, aurions-nous obtenu davantage un vote affirmatif de ce parti? L'avons-nous jamais obtenu en pleine période de calme politique, en 1921? en 1932? Un mauvais prétexte de plus!

D'ailleurs, vu la décision du Conseil d'Etat de renvoyer la votation populaire à l'automne, et vu surtout les tragiques circonstances actuelles qui retarderont peut-être encore, et de combien de mois? cette votation — où en

serons-nous quand celle-ci prendra date? quels événements, quels bouleversements dramatiques ou heureux auront-ils pu se produire? — le vote du 9 mai du parti démocratique risque de se trouver à ce moment-là singulièrement caduc!

Alors que l'obsédante horreur d'une abominable agression n'absorbait pas encore tous les esprits, l'Association genevoise pour le Suffrage a encore pu organiser le 6 mai une séance contradictoire qui fut un vrai succès. A vrai dire, la contradiction fit défaut: ce ne fut pourtant pas la faute du Comité, qui avait cherché partout un adversaire pour défendre dans une atmosphère de courtoisie et de loyauté le point de vue opposé, mais qui se heurta, ou à des fins de non recevoir, absences, autres travaux, etc., ou bien à des conditions inacceptables, comme celle de la suppression de toute discussion! Si bien que M. Ferrier, député, qui avait excellemment défendu au Grand Conseil le vote des femmes, finit par se charger de faire le Maître Jacques du suffrage, et de réfuter les objections après les avoir exposées! Et ce fut de la sorte la plus spirituelle causerie, qui captiva un très nombreux public, en forte majorité féminin — réponse encore à l'argument que les femmes ne s'intéressent pas au droit de vote!

M. Ferrier, en effet, après avoir esquissé rapidement — que l'on n'oublie pas qu'il est un historien — l'évolution de la vie féminine du XIX^e siècle à nos jours, et cité notamment des fragments, qui firent fuser les rires, d'un discours de 1842 contre l'admission des femmes à la tribune de la Constituante, déterminant ce qu'il appela les deux colonnes de base de l'opposition, soit: 1. *Les femmes ne veulent pas voter*; 2. *Le vote des femmes détruirait la vie familiale*. Il réfuta avec beaucoup d'esprit ces deux objections, citant notamment une opinion juridique émise en 1921 déjà par M. Adrien Lachenal, aujourd'hui conseiller d'Etat et grand chef du parti radical: *... Que le suffrage féminin réponde à un besoin unanime ou non, qu'une majorité de femmes se prononce contre ou pour le suffrage féminin, la question n'est pas là, la seule question qui importe est celle-ci: Avons-nous le droit, pouvons-nous juridiquement et moralement refuser aux femmes le droit de faire ce que nous faisons nous-mêmes? Eh bien, j'affirme que nous ne le pouvons pas. N'y aurait-il qu'une seule femme à Genève qui réclame le droit de vote, aucun d'entre nous, aucune autre femme n'a le droit de le lui refuser.*

Voilà des paroles dont nous saurons nous souvenir!

E. Gd.

du linge et repassage, raccommodage, premiers soins en cas d'accidents, et notions de puériculture.

5. — Les personnes ayant déjà la pratique du ménage seront dispensées des cours et le remplaceront autant que possible par un stage d'un mois fait au pair dans une famille d'agriculteurs.

6. — Si le cours ou le stage prouve qu'elles sont capables de rendre de réels services, les volontaires seront placées, pour la période des gros travaux de campagne, dans des familles

d'agriculteurs surchargés de besogne par suite de la mobilisation. Elles seront libérées en automne, au moment où elles devront reprendre une occupation.

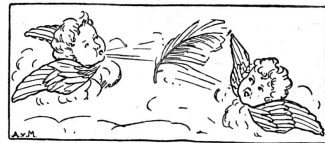
7. — Les familles d'agriculteurs qui auront formé une aide seront servies les premières lorsqu'elles désireront engager une volontaire du Service civil.

8. — D'une façon générale, on pourra demander des volontaires 10 heures de travail par jour.

9. — La famille qui aura recours aux services d'une volontaire paiera au Comité du Service civil une rétribution mensuelle modérée. Pour autant que les recettes le permettront, les volontaires toucheront une solde de Fr. 1.— par jour par l'entremise du Comité.

10. — Des membres correspondants habitant la campagne collaboreront avec le Comité pour le placement des volontaires. Ils veilleront à ce que celles-ci soient logées convenablement et autant que possible par groupes.

S'adresser pour tous renseignements à M^{lle} Cécile Clerc, présidente du Comité, 9, rue Bachelin, Neuchâtel.



DE-CI, DE-LÀ

Succès féminins à travers le monde.

Le gouvernement japonais, ayant créé au Ministère de la prévoyance sociale un Comité d'inspection du travail, a appelé une femme à en faire partie. C'est M^{me} Mumeo Oku, un leader de la première heure du mouvement féministe dans son pays: aussi toutes les organisations féminines se réjouissent-elles de cette nomination.

Au Brésil, M^{lle} Stella de Faro vient d'être appelée à siéger dans une Commission gouvernementale pour la distribution des allocations familiales, et dont elle est le seul membre féminin.

Miss Thelma Cazalet, députée à la Chambre des Communes, a été nommée membre de l'Institut britannique du cinéma.

La première femme française qui ait reçu la croix de guerre est M^{me} Kurtz, une jeune Strasbourgeoise de 24 ans, blessée en service commandé alors qu'elle conduisait une ambulance automobile.

Sait-on que M. Daladier a depuis seize ans la même secrétaire, M^{lle} Lucienne Mollet, qui est de ce fait la seule femme en France qui ait occupé un poste officiel au Ministère de la guerre?

La Société des Femmes ingénieurs de Grande-Bretagne vient d'élire à sa présidence Miss Caroline Haslett, qui fut longtemps secrétaire de cette organisation qu'elle a elle-même fondée, en groupant après l'autre guerre toutes les femmes qui avaient rendu des services dans le domaine technique. C'est à elle également que l'on doit la création de la Société des Femmes électriciennes, et l'on peut dire que c'est elle qui a ouvert à ses compatriotes cette carrière nouvelle de technicienne de l'application de l'électricité à l'usage domestique.

Camouflage.

On raconte qu'un journal humoristique anglais évoquait agréablement une compagnie de femmes dont les chapeaux fleuris dépassant une ligne fortifiée la transformait, vue de loin, en un parterre, qui pouvait donner le change aux assaillants. Mais ce n'est pas uniquement de la sorte que des femmes peuvent servir dans cette branche devenue si indispensable de la guerre moderne, et l'on a annoncé tout dernièrement qu'une jeune Anglaise, experte en cette activité, vient de partir pour le front français avec le grade de capitaine.



Les femmes et les livres

Raymonde Vincent

Les amateurs de romans passionnels ou d'émotions fortes feront bien de n'ouvrir ni l'un ni l'autre des ouvrages de Raymonde Vincent. Ils n'y trouveraient rien de ce qu'il leur faut, et le moindre de nos quotidiens les servirait davantage. En revanche, ceux qui cherchent, par la lecture, à se joindre eux-mêmes, ceux qui voudraient communier avec ce qu'il y a de plus grand et de plus pur, de plus intime et de plus sincère dans la nature humaine, ceux-là prendront aux pages de *Campagne* et de *Blanche* mieux que du plaisir. Une joie intense, par moments mouillée de larmes.

Raymonde Vincent est née, le 23 septembre 1908, au village de Villours, dans la paroisse de Saint-Lactencin (département de l'Indre). Sa mère mourut alors qu'elle était toute petite. Aussi ne connut-elle d'abord d'autre affection que celle de sa grand-mère, qui l'éleva jusqu'à l'âge de six ans, dans le hameau voisin de Feuilleraut. Elle rejoignit alors son père, ses frères et sa sœur jumelle, à la ferme de la

Lienne, qui, dans *Campagne*, s'appelle « Les Chaumes ». Son père y était fermier. Comme ce sont les années de guerre, les bras manquent: on a besoin de l'enfant pour garder les bêtes, de sorte qu'elle ne peut aller à l'école. Les rudiments de la lecture et de l'écriture elle ne les apprend donc qu'au moment de sa première communion.

Lorsque la fillette eut quinze ans, son père vendit la ferme et vint habiter Notz, aux portes de Châteauroux. Raymonde se rendait chaque jour à la ville, pour y apprendre à coudre, d'abord comme chamière, puis dans une fabrique de chaussures. Mais c'était une mauvaise ouvrière, une tête à l'évent, pleine de rêveries, d'aventures de feuilletons et de refrains de chansons parisiennes. Partout elle se faisait renvoyer. Et la voilà qui vend sa bicyclette — 80 fr. — pour aller à Paris. La capitale l'attire, invinciblement. Mais, engagée comme porteur de lait, la pauvreté confond les adresses des clients et s'embrouille dans les comptes. Congédiée encore, elle cherche une place de bonne, puis s'engage de nouveau dans la couture. Sa santé n'y résiste pas: elle tombe malade et passe plusieurs mois à l'hôpital, recueillie enfin par d'excellentes gens qui, pour sa convalescence, l'emmenèrent en Corse.

A Paris, cependant, la jeune fille n'avait pas perdu son temps. Elle y avait découvert le monde de la culture et des arts; elle avait lu Rimbaud, Claudel, d'autres poètes modernes, les classiques français, et, parmi les étrangers, Emily Brontë et Thomas Hardy. Très intelligente, mais surtout sensible, intuitive, elle s'était ainsi formée entièrement elle-

même. Très vite, elle sentit qu'il lui était désormais nécessaire de conter.

Voilà des choses que tout le monde sait, non certes, dans le détail, mais dans les grandes lignes, — car l'éditeur de *Campagne* ne s'est pas fait faute de les monter en épingle. Ce que l'on sait moins, c'est qu'ayant rencontré à Paris M. Albert Béguin, aujourd'hui professeur de littérature française à l'Université de Bâle, elle l'épousa en 1929, et le suivit à Halle, où il avait alors une place de lecteur. Là, rongée par le mal du pays, la jeune femme se mit à rédiger ses souvenirs. Telle fut l'origine du chapitre intitulé *Dimanche*, qui servit de noyau, pourrait-on dire, à son premier ouvrage. Encouragée par son mari, — il lui avait tout de suite reconnu un talent exceptionnel, — Raymonde Vincent continua d'élargir son sujet, par cercles concentriques, en improvisant, sur des thèmes familiers, la mémoire et l'imagination mêlant leurs jeux comme des sœurs jumelles. Sans doute une sorte de grâce présida-t-elle à la naissance de cette œuvre d'instinct et d'intuition, qui, tient du conte de la mère-grand et des rêveries de l'enfant solitaire, obligée de prendre ainsi sa revanche sur la vie.

Les deux héroïnes de Raymonde Vincent sont des fillettes abandonnées, recueillies, comme le fut l'auteur, dans une ferme. Ses cheveux noirs et rebelles, son teint mat, son corps mince et souple, *Blanche* les a peut-être hérités de celle qui l'appela de son imagination à la vie. N'empêche — on l'a dit et c'est bien évident — qu'il ne s'agit ni dans l'un ni dans l'autre roman d'une autobiographie. La réa-

lité ne saurait être si pure ni même si « vraie ». L'on n'entend assez. Les histoires de Raymonde Vincent ressemblent à des mirages entrevus dans la palpitation chaude et dorée de l'air, au-dessus du désert. Elles sont une illusion du souvenir. Comme il arrive en pareil cas, l'auteur serait sans doute bien embarrassée elle-même de démêler le rêve et la réalité, tant nous finissons, nous autres imaginatifs, nous autres romanciers, par croire aux êtres et aux événements que nous créons. Tant notre monde d'intérieur nous paraît plus réel que l'extérieur.

Il faut tenir compte de ces choses lorsqu'on s'apprête à lire, et plus encore à commenter, *Campagne*, ce chef d'œuvre qui fut, à la fin de 1937, couronné par le jury Femina. Les critiques alors s'y trompèrent. A part quelques louables exceptions, ils posèrent tout la question documentaire. Les paysans de France étaient-ils, dans l'ensemble, brutaux, avarés et mâtés, très près de la nature, comme nous les ont montrés un Zola dans *La Terre*, un Balzac, un Maupassant, ou encore un Martin du Gard dans *Le Testament du père Leleu*? Ou, au contraire, sensibles et graves, presque candides, reliés à une sorte d'idéal qui les grandit et les dépasse, tels que les représente Raymonde Vincent? Question proprement absurde, car celle-ci n'a pas du tout voulu faire la peinture des mœurs de sa province. Cette campagne changeante et diaprée sous le voile des saisons, ces hommes frustes aux prises avec l'amour ou la mort, ils ne lui ont servi que de prétextes pour s'exprimer. C'est de poésie qu'il s'agit ici, non d'ethnographie ou de sociolo-